

L'an deux mil dix-neuf le treize mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Routot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. Bernard VINCENT, Maire.

Mme Odile VOSNIER, M. Yann LOLLIER, M. Marie-Jean DOUYERE, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Frédéric BARON, M. Régis DELAMARE, Mme Florence de MENECH, M. Eric DEZELLUS, Mme Claudine NOUVELLE, Mme Betty SOMON, Mme Claire VALTIER.

Absents excusés : Mme Caroline PERREU, M. Gilles GREAUME.

Mme Florence DE MENECH a été nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Transfert de communautés de communes : avancement sur les négociations en cours et décisions à prendre
- Personnel communal :
 - * Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
 - * Création d'un poste en PEC aux écoles : 24 heures/semaine
- Ecoles :
 - * Informatisation des classes : subvention de la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle
 - * Classe supplémentaire : élaboration du projet et demande d'esquisses
- Département de l'Eure : soutien aux commerces de proximité
- Vote des subventions aux associations – budget 2019
- Installation d'un poteau incendie rue du Criquet : prise en charge de la moitié du coût par la commune de la Haye Aubrée
- Installation d'un poteau incendie rue des Drouets : prise en charge de la moitié du coût par la commune de Rougemontiers
- Maison Familiale de Routot :
 - * Achat de mobilier et d'une fontaine à eau : demande de participation
 - * Projet pédagogique d'une classe de 3^{ème} - aménagement de l'espace arrière et du parking de l'internat : demande de participation
- Questions diverses

TRANSFERT DE COMMUNAUTES DE COMMUNES : AVANCEMENT SUR LES NEGOCIATIONS EN COURS ET DECISIONS A PRENDRE

M. le Maire présentera une convention au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur pour assurer les missions de fiscalité directe, suivi et paiement des emprunts, suivi du fonds de compensation de la TVA, paiement des factures d'investissement, conception et exécution des budgets de la commune, du CCAS et de l'assainissement, suivi et exécution des marchés publics.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide :

- **la création, à compter du 1^{er} avril 2019 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur,**
- **la suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,**

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Création d'un poste aux écoles dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) : 24 heures/semaine

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat de 35 % au minimum à 60 % au maximum (selon le profil du candidat).

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 24 heures par semaine, annualisée en raison des vacances scolaires, la durée du contrat est de 24 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :
 - Aide à la préparation des ateliers

- Encadrement des ateliers pendant que la maîtresse est avec les CP (des enfants de Grande Section de maternelle ne sont pas encore suffisamment autonomes pour travailler tout seuls)
- Accompagner les enfants aux toilettes (celles-ci sont loin des classes élémentaires)
- Aide à l'habillage et au déshabillage (manteaux)
- Accompagner les élèves de Grande Section en salle de jeux qui, selon les programmes, doivent y aller plus souvent que les CP
- Remise en état des locaux
- diverses tâches d'entretien du petit matériel
- participation au ménage durant certaines vacances scolaires
- Durée totale du contrat : 24 mois (12 mois renouvelables 1 fois)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures (annualisée en raison des vacances scolaires)
- Rémunération au SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, à compter du 1^{er} avril 2019, tel que présenté par M. le Maire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.**

ECOLES

Informatisation des classes : subvention de la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle

M. le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle subventionne les écoles pour l'informatisation des classes à hauteur de 2 300 €/classe.

Classe supplémentaire : élaboration du projet et demande d'esquisses

Ce projet sera repris dès que l'accord pour la création d'une classe supplémentaire aura été notifié.

DEPARTEMENT DE L'EURE : SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 à L. 2121-34,
Vu la délibération du conseil départemental du 10 décembre 2018 relative au soutien aux commerces de proximité,

Exposé des motifs :

La vitalité de notre centre-ville constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui.

Aujourd'hui, 18 commerces de proximité sont installés sur notre commune et il existe 2 locaux commerciaux vides. Or, ces commerces de proximité sont essentiels à la vie de notre commune.

Notre conseil municipal a déjà pris des initiatives en faveur du commerce, et notamment un audit en partenariat avec la Chambre de Commerce. Il envisage également d'instaurer, sur le fondement de l'article 1388 quinquies C du code général des impôts, un abattement de 15 % de la part communale de la taxe foncière pour les commerces de détail de moins de 400 m².

Le département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le conseil municipal partage le diagnostic relatif au besoin de soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et décrire le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.
- décide de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.
- charge M. le Maire d'en faire part à M. le Président du Conseil Départemental.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - BUDGET 2019

Sur avis de la commission "associations" et après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'attribution des subventions aux associations selon le tableau ci-annexé, sous réserve de la production de leurs bilans.

INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE RUE DU CRIQUET : PRISE EN CHARGE DE LA MOITIE DU COUT PAR LA COMMUNE DE LA HAYE AUBREE

Lors de la séance du 25 septembre 2018, le conseil municipal avait délibéré pour l'installation d'un poteau incendie rue du Criquet (délibération 2018/67), pour un montant de 4 157,35 € TTC.

Or, cette installation est située en limite de territoire avec la commune de la Haye-Aubrée qui est d'accord pour payer la moitié du coût, soit 2 078,67 €.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE RUE DES DROUETS : PRISE EN CHARGE DE LA MOITIE DU COUT PAR LA COMMUNE DE ROUGEMONTIERS

M. le Maire présente au conseil municipal un devis du SERPN pour l'installation d'un poteau incendie rue des Drouets, pour un montant de 2 762,02 € TTC.

Or, cette installation est située en limite de territoire avec la commune de Rougemontiers qui est d'accord pour payer la moitié du coût, soit 1 381,01 €.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

MAISON FAMILIALE DE ROUTOT

Achat de mobilier et d'une fontaine à eau : demande de participation

M. le Maire présente au conseil municipal une demande de participation financière de la Maison Familiale de Routot concernant un projet d'amélioration des conditions d'accueil du service restauration. Il rappelle que la MFR assure la cantine scolaire pour les écoles de la commune depuis 2001. Aujourd'hui cela représente 38 % des repas préparés avec 17 736 déjeuners servis aux enfants des écoles primaire et maternelle durant l'année scolaire 2017-2018.

Dans ce projet, les chaises et les tables du restaurant scolaire seraient changées afin d'accueillir en toute sécurité les enfants des écoles et les élèves de la MFR et leur garantir un confort pour prendre leur déjeuner. De plus, l'achat d'une fontaine à eau serait réalisé pour garantir une qualité supérieure de l'eau consommée. Suite à demandes de devis, le coût de ce projet s'élèverait à 10 437,48 € TTC (8 185,66 € pour les tables et les chaises et 2 251,82 € pour la fontaine à eau).

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 4 000 €, ce montant sera pris sur le compte 6574.

Projet pédagogique d'une classe de 3^{ème} - aménagement de l'espace arrière et du parking de l'internat : demande de participation

La mairie souhaite que les places de stationnement de l'avenue du Général de Gaulle soient plus accessibles pour les commerçants et que les arrivées et les départs de jeunes de la MFR ne rendent pas difficile la circulation dans la commune (lundi matin et vendredi soir).

Le directeur souhaite que tous les jeunes soient déposés au parking de l'internat afin de ranger les valises directement dans le hall de l'internat. Or, les véhicules, souvent garés de façon aléatoire, occupent beaucoup trop d'espaces de stationnement et entravent le libre accès aux véhicules de secours et aux véhicules de livraison. Il serait donc utile de matérialiser les emplacements.

Ce projet est en pluridisciplinarité avec les modules de la classe de 3^{ème}. En effet, les actions menées seront en relation avec les différentes matières qui vont aider les jeunes à faire des liens entre les savoirs et acquérir de nouvelles compétences. Il mobilise également tous les membres qui interagissent avec la MFR. Les moniteurs travaillent en équipe dans le cadre du plan de formation pour la réalisation et les membres du conseil d'administration sont sollicités pour aider pour la peinture ou pour trouver des panneaux de signalisation. Un devis a été demandé, il s'élève à 600 € TTC. La MFR demande à la commune une participation financière pour pouvoir réaliser ce projet.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, accepte de verser une subvention de 600 €, ce montant sera pris sur le compte 6574.

QUESTIONS DIVERSES

M. Yann LOLLIER informe que l'accueil des nouveaux habitants et le forum des associations aura lieu le vendredi 6 septembre 2019.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Bernard VINCENT

Odile VOSNIER

Yann LOLLIER

Marie-Jean DOUYERE

Catherine AUZERAIS-MUTA

Frédéric BARON

Régis DELAMARE

Florence DE MENECH

Eric DEZELLUS

Claudine NOUVELLE

Betty SOMON

Claire VALTIER